L'honorable Orateur de la Chambre des communes adresse alors la parole au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:

Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1948."

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

A ce bill la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur général, qui a déclaré:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la troisième session du vingtième Parlement du Canada, par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Le rétablissement de la paix et la restauration du monde n'ont pas procédé au rythme que nous espérions. La situation économique et politique, non seulement en Europe, mais aussi dans le reste du monde, s'est compliquée du fait qu'on n'a pas encore conclu les traités de paix avec l'Allemagne et l'Autriche. Divers pays, dont le Canada, ont approuvé les traités de paix conclus avec l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande.

En Europe, le retard survenu dans la restauration des industries européennes a eu des répercussions défavorables sur la balance du commerce extérieur et des règlements internationaux. Les rigueurs de l'hiver dernier et la pénurie de denrées indispensables, notamment de vivres, ont ajouté aux souffrances de

l'humanité et aggravé les problèmes de secours et de rétablissement.

L'instabilité de la situation mondiale s'est reflétée dans un grand nombre des mesures que vous avez eu à étudier au cours de la session que nous clôturons.

Le 30 juin, l'Administration de secours et de rétablissement des Nations Unies cessait d'exister. Le besoin de secours, cependant, n'a pas disparu. Conscient de ce besoin, le Parlement a affecté une somme importante à l'achat de vivres et d'autres biens essentiels à la vie dont manquent les populations des régions dévastées par la guerre. Le Parlement a aussi approuvé la participation du Canada à l'Organisation internationale des réfugiés.

Le Canada participe aussi pleinement à l'activité du Conseil économique et social, de la Commission de l'énergie atomique et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies. Il est aussi représenté de façon compétente à la Conférence

internationale du commerce et de l'emploi qui se tient à Genève.

A la suite des délibérations de l'Assemblée générale des Nations Unies, réunie en session spéciale, il a été institué une commission, au sein de laquelle le Canada est représenté, qu'on a chargée de préparer un rapport sur la Palestine.

Il convient de noter qu'au cours de la session, on a pu réaliser l'abandon ordonné de la plupart des régies et des restrictions en vigueur durant le conflit et l'après-guerre immédiat. Cependant, pour prévenir les hausses soudaines et excessives du coût de la vie, et autres raisons, l'application de certains règlements et ordonnances d'urgence a été prorogée pour une période de transition additionnelle.